

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2023

---

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL360

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas et Mme Belluco

-----

### ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Aucune manifestation à caractère politique ne peut faire l'objet de ces traitements. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser de manière claire que les traitements algorithmiques ne peuvent être utilisés dans le cadre de manifestations à caractère politique, et ce afin de protéger les libertés publiques et les droits fondamentaux sur lesquels repose notre démocratie.